

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
six mois..... 6s-3d.
(payables d'avance.)
non compris les frais de
Poète.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

A Montréal, on s'abonne chez E. R. Fabre, eccl., 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur. } Propriétaires.
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-dessous..... 3s-1d.
Chaque insertion subséquente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes de la ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franc de port, à STANISLAS DRAPEAU et Cie., Rue Ste. Famille, Côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Vendredi, 21 Juillet, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry No. 14. }

Académie des Sciences.

Photographie. — *Nouvelles épreuves sur papier d'une rare perfection.* — Le miroir est toujours plus ou moins fatigant des épreuves photographiques sur métal, leur cherté, leurs poids et quelques autres inconvénients secondaires ont porté, dès les premiers temps un certain nombre d'expérimentateurs à chercher, à transporter ce merveilleux travail de la lumière, des plaques métalliques sur le papier. Mais les essais de ce genre tentés jusqu'à ce jour ont été loin de présenter au même degré cette délicatesse exquise, cette netteté, ce fini admirable qui enchante le regard dans les bonnes épreuves daguerriennes aujourd'hui fort répandues.

La cause de cette infériorité manifeste provient évidemment de ce que les dessins photographiques sur papier ont été jusqu'ici, non des épreuves directes, mais des contre-épreuves.

On sait que dans les épreuves métalliques iodurées, les parties blanches, qui répondaient dans le daguerrétype aux parties les plus éclairées du modèle, sont celles sur lesquelles a plus fortement agi la lumière, en fendillant, soulevant ou volatilisant sur ces points la pellicule d'iodeure (Dumas), et en la prédisposant ainsi à prendre là, sous l'influence de la vapeur mercurielle, l'aspect blanc mat que nous voyons, et qui paraît évidemment dû à une foule de granules microscopiques de mercure pur, ou plutôt amalgamé d'argent, granules qui, en diminuant plus ou moins de nombre, constituent les demi-teintes de tous les degrés.

On sait également que les parties de l'épreuve métallique qui nous paraissent plus ou moins ombrées ou noires sont justement celles qui, comme correspondant aux parties les plus obscures du modèle, devaient être épargnées, par la lumière, dont l'absence ici est fort heureusement suppléée par l'aspect sombre que prend dans certaines positions l'argent bruni mis à nu par l'hyposulfate de soude employé pour le lavage de la plaque:

Or, le papier recouvert d'une couche

sensible de chlorure d'argent, produit doué de la faculté toute contraire, savoir, de brunir aux rayons lumineux, et complètement dépourvu tout à la fois de celle qui présenter, comme la feuille d'argent polie, sur les points épargnés par la lumière, l'aspect noir ci-dessus, le papier ainsi préparé, disons-nous, devra, on le conçoit, être affecté pour cet agent d'une manière tout à fait inverse, quant à la distribution des clairs et des ombres. Les parties de l'image qui correspondent dans l'appareil photographique aux parties les plus éclairées du modèle, seront donc rendues en noir, en même temps que celles qui correspondaient aux parties les plus sombres de celui-ci seront rendues en blanc, c'est-à-dire qu'on aura une image en sens contraire de la réalité, une image négative.

Il fallait donc renoncer à obtenir directement au photographe sur papier des images vraies, des images positives, à moins de tomber sur une substance douée de la double propriété simultanée de noircir sous l'influence de l'obscurité et de blanchir sous celle de la lumière. C'est cette difficulté qui a conduit à recourir à la ressource des contre-épreuves, qui ne pouvait manquer de donner un résultat positif, moyen connu du reste depuis longtemps.

Qu'une image négative sur papier soit appliquée sur une feuille de papier blanc, préalablement revêtue d'une couche mince bien égale de la préparation chimique convenable pour noircir promptement au contact des rayons lumineux; que le tout soit exposé à la lumière du jour: on obtiendra nécessairement, au bout de quelque temps, sur la feuille blanche une image positive. En effet, les parties plus ou moins claires de l'image négative superposée ouvrant, à travers la demi-transparence du papier, un passage suffisant à la lumière pour que celle-ci brunisse ou noircisse plus ou moins sur la nouvelle image les parties correspondantes, et, d'autre part, les parties brunes de l'image négative interceptant plus ou moins la lumière de manière à laisser aux parties correspondantes sur la nouvelle image des teintes blanches proportionnelles

convenables, on ne peut manquer d'avoir de la sorte le résultat ci-dessus.

Mais en transportant ainsi le traits de l'image rectifiée d'une feuille sur une autre, la lumière transportée en même temps sur le nouveau produit toutes les petites déformations résultant dans la feuille supérieure du défaut d'homogénéité et de transparence de la matière qui la constitue. C'est là la vraie cause de l'infériorité des épreuves obtenues de la sorte.

Pour se soustraire à cet inconvénient, il fallait donc trouver, pour substratum de l'image négative transitoire, un corps transparent exempt de ces imperfections et le substituer au papier, tout en maintenant celui-ci pour l'image définitive. Le verre devait, ce semble, remplir parfaitement cet objet. Mais, chose étrange et qu'il eût été difficile de prévoir, les préparations du chlorure d'argent les plus sensibles et les mieux entendues pour l'effet, une fois appliquées sur des lames de verre, perdent aussitôt toute faculté d'être impressionnées par la lumière.

L'extrême transparence du verre ouvert-elle aux rayons lumineux un passage trop prompt pour qu'ils aient le temps d'affecter suffisamment la couche sensible? Nous ne savons si c'est une réflexion semblable ou autre qui a conduit M. Niepce Saint-Victor neveu au moyen de surmonter encore cette nouvelle difficulté. Le fait est qu'il est parvenu à la lever en interposant préalablement entre les lames de verre et l'agent chimique sensible une couche mince d'amidon ou d'albumine parfaitement égale; et dès ce moment les chlorures d'argent sont rentrés en possession de toute leur impressionnabilité primitive, et ces dessins à rebours, ces images à contre-sens se sont tombés dès lors sur le papier, à la simple lumière diffuse, des chefs-d'œuvre d'une rare perfection et tout à fait comparables à ceux que les rayons du soleil brûlent si merveilleusement sur l'argent le plus pur. On peut même dire qu'ils leur sont supérieurs par un certain charme qui leur est propre.

M. Niepce a présenté en effet à l'Acad-

démie une série de dessins photographiques sur papier qui laissent loin derrière eux tous les essais antérieurs de ce genre, et constituent dans le nouvel art un notable progrès. Ce sont de véritables clichés dont les naturalistes pourront tirer un excellent parti pour se procurer et reproduire les dessins exacts d'êtres organisés d'une grande délicatesse, tels que certains insectes et certaines fleurs.

Nous avons eu devoir laisser de côté dans cette analyse les nombreuses et minutieuses manipulations indiquées par l'auteur, dont les détails variés nous auraient entraîné beaucoup trop loin. Les amateurs doivent les aller chercher dans le mémoire même.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Récits des événements de Paris.

(Suite.)

Journée du 26 Juin.

Nous venons de parcourir tout le Marais, le quartier de l'Hôtel-de-Ville, le marché Saint-Jean, la place des Vosges, la rue Saint-Antoine, qui ont été conquis hier vers le soir après un combat des plus acharnés. Le canon a terriblement labouré la rue Saint-Antoine. La mairie du 8^e arrondissement, qu'on disait incendiée, est intacte ; ce n'est que chez un marchand de vin du coin que le feu a pris, mais sans gravité ; le boulevard, depuis le coin de la rue du Temple jusqu'à la Bastille, est à peu près désert, sauf quelques piquets de garde nationale qui stationnent au coin des principales rues.

La fusillade se fait entendre au delà du canal dans le haut du faubourg du Temple, dont la ligne et la garde mobile viennent de s'emparer jusqu'à la barrière ; mais là les insurgés tiennent encore et se défendent à Belleville et à La Villette. Des coups de fusils partent d'une barricade au bout de la rue du chemin-Vert et rendent le passage sur le boulevard fort dangereux.

Midi.—Nous rentrons après avoir assisté au plus terrible engagement de ces quatre journées. Les insurgés se tenaient ce matin encore dans tout le faubourg Saint-Antoine depuis la barricade qui gardait l'entrée du faubourg sur la place de la Bastille ; les deux barricades qui bouchaient le boulevard et la rue Saint-Antoine sont au pouvoir de la ligne, de la mobile et de l'artillerie. Le général commandant a laissé aux insurgés jusqu'à dix heures pour se rendre à discrétion.

A dix heures, un garde mobile s'avance sur la barricade du faubourg, porteur d'une dernière sommation ; voyant revenir le jeune garde sans une réponse satisfaisante, tous les officiers et soldats qui stationnaient,

à la faveur de l'armistice, au pied de la colonne de juillet, se retirent précipitamment derrière la barricade en bois qui masque l'artillerie tout en travers de la place.

Le feu commence des deux côtés avec une grande intensité.

A cette terrible attaque succède une trêve de quelques minutes ; les insurgés envoient un des leurs avec un drapeau de paix, demandant à se rendre à la seule condition de n'être pas fait prisonniers. Comme cette condition n'est pas acceptée, le combat reprend toute son intensité. Au bout d'un quart-d'heure, la première barricade est abandonnée par les ouvriers.

La garde mobile et la ligne s'avancent au pas de charge, et au milieu du feu qui part encore des fenêtres, elle atteint la 5^e barricade sur laquelle le nommé Ingold, du 8^e bataillon, 4^e compagnie, enlève le drapeau de l'insurrection ; on ouvre un passage à l'artillerie : cinq pièces entrent dans le faubourg, où la lutte se prolonge en s'éloignant. De nombreux prisonniers sont amenés par les gardes mobiles et nationaux ; ce sont pour la plupart des ouvriers profondément marqués par la misère et la souffrance ; plusieurs sont horriblement blessés.

Une maison qui fait le coin de la place et de la rue de la Roquette est en flammes.

Une heure et demie.—Tout est enfin terminé. Le président de l'Assemblée donne lecture de deux dépêches qui annoncent que les troupes sont maîtresses des faubourgs Saint-Antoine et du Temple ; les insurgés eux-mêmes travaillent à la démolition des barricades.

Le citoyen Antony Thourêt apprend à ses collègues que le représentant Larabit, qui était resté au pouvoir des révoltés, est en sûreté et qu'il a eu le bonheur de l'embrasser.

Deux heures.—Une dernière dépêche du général Cavaignac au président de l'Assemblée fait connaître la cessation complète des hostilités.—(J. des Villes et des Camp.)

Le bruit du canon a cessé de se faire entendre ; l'émeute, vaincue dans la journée décisive d'hier, a été complètement réduite dans la matinée d'aujourd'hui. Hier, à la chute du jour, les faubourgs Poissonnière, Saint-Martin et du Temple avaient été à peu près entièrement nettoyés ; ils n'ont été, depuis, le théâtre d'aucune lutte. Le quartier Saint-Antoine avait été réduit ; le faubourg, dont on avait prématurément annoncé la soumission, avait été entamé. La partie qui avoisine le pont d'Austerlitz et les bords de la rivière avaient seuls été soumis.

La rue du Faubourg Saint-Antoine, dans toute sa longueur, appartenait à l'émeute ; elle était coupée de distance en distance par d'énormes barricades, les premières

construites en forme d'angle rentrant avec des moellons et des matériaux de construction, et à peu près à l'épreuve du canon. Les rues transversales qui vont à la rivière étaient également barricadées, ainsi que les rues qui aboutissent au canal et se dirigent vers lui. La plus grande partie du faubourg et le quartier Popincourt étaient donc restés au pouvoir de l'émeute, qui avait eu quatre jours pour s'y fortifier. Sur la plus forte des barricades, celle qui faisait face à la place de la Bastille, flottait le drapeau rouge.

A la suite d'une démarche de l'archevêque de Paris, qui a été victime de son zèle évangélique, et qui est très gravement blessé pour avoir tenté, comme un digne pasteur, de calmer la rage meurtrière de l'insurrection ; à la suite des exhortations de trois représentants du peuple, des ouvertures avaient été faites par les insurgés au président de l'Assemblée, près duquel trois délégués du faubourg avaient été conduits, du temps avait été laissé aux insurgés pour délibérer et se déterminer à une soumission complète, sans condition.

A dix heures, comme la menace en avait été faite, le feu a recommencé. La place de la Bastille avait été prise dans la journée précédente, et l'on avait employé la nuit à y élever une batterie de canons qui enfilait le faubourg. Des obus ne tardèrent pas à mettre en feu les premières maisons et le café Chamarante, qui avança jusque sur la place. Une mine avait été creusée et s'avancait déjà assez loin pour pouvoir, s'il en était besoin, faire sauter quelques maisons. En même temps, le général Lamoricière attaquait le quartier Popincourt, abattait les barricades avec du canon, et descendait vers le faubourg pour le prendre en flanc.

Les insurgés, reconnaissant alors l'inutilité de continuer une lutte désespérée, n'ont pas tardé à envoyer un parlementaire pour déclarer qu'ils se rendaient à discrétion. Les troupes ont commencé à descendre dans le faubourg, qui est occupé ce soir par des forces considérables. A partir de ce moment, la résistance a cessé ; quelques tentatives ont été faites pour défendre des barricades isolées ; des coups de fusil ont encore été tirés ça et là de quelques maisons par des désespérés ; mais à partir de midi on avait déjà commencé la destruction des barricades. Force restait à la loi et à la société.

Nous ne pouvons connaître encore toute l'étendue de nos pertes, et nous n'avons pas le courage de chercher à les évaluer. Elles sont affreuses. On ne trouverait dans les annales d'aucune nation un exemple d'une lutte aussi acharnée et aussi meurtrière. Des actes d'une férocité incroyable ont été accomplis par ces malheureux, dont

beaucoup avaient été égarés, mais dont un certain nombre pourtant semblent avoir obéi à des passions sauvages et s'être livrés à un véritable dévergondage de barbarie.

Nous avons déjà dit, et nous devons répéter que la lutte qui vient de finir n'a ressemblé en rien aux insurrections qui ont à plusieurs fois ensanglanté Paris. C'était alors la lutte de deux systèmes politiques, c'était une guerre déclarée par une minorité au gouvernement en possession du pouvoir ; le combat était acharné, mais il se soutenait presque toujours loyalement, sans trahison ni cruauté, et un meurtre inutile soulevait plus l'opinion publique et provoquait une plus grande réprobation que l'initiative d'un coup de main.

Cette fois le drapeau rouge a été déployé, l'émeute s'est battue aux cris de : *Vive la République sociale !* et, comme commentaire de ce cri de ralliement, elle a écrit sur plusieurs de ses drapeaux les mots de : *pillage et de viol*. La postérité refusera de croire les supplices infligés à des prisonniers par des concitoyens, dans un siècle comme le nôtre, et dans la capitale du pays qui se vante d'être à la tête de la civilisation. A juger par ce qu'a fait l'émeute vaincue, on frémit de penser au sort qui était réservé à Paris, si cette entreprise sacrilège avait pu réussir.

Les mesures de sûreté générale, adoptées depuis l'explosion de la révolte, continuent d'être observées. Nous espérons qu'on sera quelque temps encore avant d'en relâcher tout à fait la rigueur. Il ne faut laisser subsister dans Paris aucun levain d'anarchie, aucun élément pour une émeute nouvelle. Des dispositions relatives aux repris de justice, aux logements en garni, aux permis de séjour sont écrites dans nos codes, et arment les magistrats de moyens efficaces pour mettre la société à l'abri d'un coup de main ; nous ne doutons pas qu'on ne s'empresse d'en profiter, et de revenir sur une tolérance fâcheuse dont on vient de reconnaître si cruellement les funestes effets. La bataille est terminée, c'est à la vigilance de la garde nationale d'assurer les effets d'un triomphe si chèrement acheté.

—La victoire est restée à la société dans cette lutte où on voulait l'anéantir ; mais elle a été achetée par les pertes la plus cruelles. Un devoir reste à remplir à la France et à l'Assemblée qui la représente, celui de payer un tribut d'hommages et de regrets aux citoyens qui sont morts pour la défense de l'ordre et de la famille. Il faut que le deuil de la nation s'unisse au deuil privé des familles atteintes dans quelqu'un de leurs membres ; il faut des funérailles publiques à ceux qui sont tombés pour le salut de tous. A ces funérailles l'Assemblée nationale se ferait sans doute un devoir

d'attester par sa présence la reconnaissance et les regrets de la société française, sauvée par quatre jours de la lutte la plus acharnée.

Il nous semblerait digne d'une nation généreuse qui a toujours su honorer le courage et le dévouement, de réunir dans la tombe ceux que le patriotisme avait réunis sous le même drapeau. Un monument, produit d'une souscription nationale, s'élèverait dans un des cimetières de Paris, retraçant d'un côté les noms, hélas ! trop nombreux, des gardes nationaux tombés dans cette lutte sanglante, et de l'autre les noms des villes dont les milices sont venues prêter à celle de Paris une fraternelle assistance.

N'oublions pas que c'était à la société elle-même, aux principes qui en sont le fondement, que la guerre avait été déclarée ; n'oublions pas que ce n'est pas une forme de gouvernement, que ce n'est pas un système politique qui a été attaqué et sauvé, mais la nation elle-même, avec cette civilisation qui en fait la gloire. C'est donc à la nation tout entière d'acquiescer une dette sacrée.

—C'est au prix du sang le plus généreux que l'Assemblée nationale vient d'être préservée du péril dont elle était menacée, en même temps que l'ordre social. La garde nationale et l'armée, en retour de leur héroïque dévouement, attendent de l'Assemblée toute l'énergie, toute la fermeté nécessaire, pour le rétablissement des conditions de l'ordre sans le maintien desquelles, aucun gouvernement, et surtout un gouvernement républicain ne peut subsister. Plus d'illusions dangereuses, plus de chimères, plus de conciliation avec ce qui est faux ou coupable. Il faut que l'Assemblée sonde la plaie toute entière, et qu'elle y applique courageusement le remède, si elle ne veut voir le retour des conspirations et des conflits, et si elle est résolue à sauver la société de l'état de barbarie vers lequel, à force de prétendus progrès nous reculons chaque jour.

(Constitutionnel.)

Paris, 27 Juin.

La séance fut ouverte ce matin à 11 h. Le président annonce que l'ordre est rétabli, que l'état des départemens est satisfaisant et que les troubles momentanés de Marseille ont été immédiatement réprimés. Les 9e et 12e légions de la garde nationale sont désarmées.

Le pouvoir exécutif demande la formation d'une commission pour s'entendre avec lui sur les honneurs funébrés à rendre aux morts. Cette commission est nommée par le sort et composée de neuf membres.

La même commission décidera, avec le

pouvoir exécutif, si une grande revue de toutes les forces réunies à Paris sera faite et à quel moment.

Une autre proposition tendait à ce que tous les faits connus par les membres de l'Assemblée fussent rapportés à la commission d'enquête.

Un projet de proclamation à la nation sera soumis à l'Assemblée.

La séance sera reprise à 2 heures, et l'Assemblée entendra le rapport sur le projet de décret relatif à la déportation des prisonniers.

Journal du 27 juin.

9 heures du matin.—On ne peut se faire une idée de la place de la Concorde et des abords de l'Assemblée nationale. Près de l'obélisque les artilleurs fourbissent leur canons, d'autres dorment sur les affûts ; la ligne et la banlieue sont couchées sur des litières de paille. Les distributions pour la nourriture des soldats s'effectuent avec le plus grand ordre.

Les carabiniers couvrent un des carrés de la place ; les uns soignent leurs chevaux, les autres dorment sur l'asphalte.

Les cuirassiers gardent toutes les avenues de la place et font observer les consignes.

—La salle des Pas-Perdus est plus calme qu'hier. Une consigne des plus sévères a été donnée par les questeurs pour en interdire l'entrée aux solliciteurs quotidiens et aux curieux importuns.

—Un arrêté du maire de Paris, publié aujourd'hui, enjoint à tous les habitants d'illuminer chaque soir leur maison.

Un déplorable événement a eu lieu cette nuit sur la place du Carrousel. Des prisonniers, conduits par un détachement de garde nationale, ont fait une trouée dans les rangs qui les environnaient afin de prendre la fuite ; les gardes nationaux ont fait feu sur les fuyifs. D'autres gardes nationaux qui se trouvaient dans la caserne de la place du Carrousel, à la hauteur de l'hôtel de Nantes, se croyant attaqués, ont fait feu de leur côté, et 12 ou 15 hommes composant le détachement qui accompagnait les prisonniers ont été tués.

Ne serait-il pas désirable, en présence de cette méprise à jamais regrettable, que les prisonniers fussent mis dans l'impossibilité de chercher à fuir, et ne pourrait-on pas éviter, autant que possible, que les prisonniers fussent convoyés la nuit ?

—Des recherches qui amènent à chaque moment des découvertes d'armes et de munitions s'effectuent aujourd'hui dans les maisons du faubourg Saint-Antoine. De nombreux détachemens de gardes nationales des départemens, arrivés hier à Paris, ont été mis à la disposition du général Lamoricière pour surveiller le faubourg

pendant que ces recherches s'opèrent.

A midi, les gardes nationaux de Loches, qui, pour entrer hier à Paris, ont fait depuis Choisy-le-Roi un détour de huit lieues, se rendaient encore à la Bastille.

Les maires distribuent des billets de logement aux gardes nationaux des départements. Ceux-ci sont reçus dans chaque famille parisienne avec la plus grande cordialité.

— Les portes de la Bourse ont été ouvertes aujourd'hui et quelques agens de change ont paru au parquet ; mais il n'y a eu aucune transaction en effets publics. Le parquet a été fermé un quart d'heure après son ouverture.

On arrêté aujourd'hui, au Gros-Caillois, un homme qui vendait aux militaires de l'eau-de-vie empoisonnée.

En voyant tomber leurs camarades comme frappés de vertige, plusieurs soldats s'en sont emparés malgré sa résistance, qui a tellement été vive qu'il a fallu le garrotter et le transporter sur une civière.

Cet homme a été déposé dans les caveaux de l'Assemblée nationale, transformés en prisons depuis quelques jours.

— Aujourd'hui, la circulation a été permise de très bonne heure dans Paris. La foule n'a pas tardé à se précipiter dans les rues, sur les places et sur les boulevards. Les femmes paraissent surtout avides d'air et de liberté.

— A parler exactement, les insurgés qui occupaient les barricades du faubourg Saint-Antoine ne se sont pas rendus ; ils ont évacué l'espace de forteresse qu'ils avaient formée en enveloppant tout ce quartier de barricades. En ce moment, ils sont répandus dans la campagne hors des murs de Paris. Deux régiments de cavalerie parcourent les environs et, par intervalles, on ramène dans Paris des groupes de prisonniers. L'autorité prend des mesures pour opérer le désarmement de tous les hommes qui ne se sont pas montrés dans les rangs de la garde nationale.

Saint-Méry, Saint-Séverin, l'Hôtel-de-Ville et le Panthéon sont convertis en ambulances et en dépôts de cadavres, ainsi que le Val-de-Grâce, Saint-Gervais et Saint-Paul, rue Saint-Antoine. Les corps du général Brésa et de son aide-de-camp, le capitaine d'état-major Mangin, sont déposés dans le Panthéon.

Toute la place du Panthéon est convertie en camp couvert de troupes de toutes armes, ainsi que les places Saint-Michel, du Petit-Pont, le marché aux Fleurs, la place de l'Hôtel-de-Ville, la place de la Bastille, les quais, les boulevards et les Tuilleries.

Nous recevons la communication suivante :

“ Quelques journaux ont annoncé que M. Emile de Girardin avait été arrêté, et que les scellés avaient été apposés sur les presses de son journal.

“ Le fait est vrai ; mais il faut ajouter que dix autres journaux ont également cessé de paraître, et que leurs presses ont aussi été mises sous scellés. Ces journaux ainsi frappés, sans exception d'opinion, mais dont la rédaction était de nature à prolonger la lutte qui a ensanglanté la capitale, sont :

“ *La Révolution, la Vraie République, l'Organisation du Travail, l'Assemblée nationale, le Napoléon républicain, le Journal de la Canaille, le Lançon, la Liberté, le Père Duchêne et le Pilori.* ”

— Un avis du général Cavaignac aux maires de Paris invite ces magistrats à réunir dans leurs maires les armes qui ont été prises sur les insurgés, et à les diriger sur le dépôt central de l'artillerie.

— Voici de curieux détails sur les mesures prises pour les résultats de la lutte. Nous empruntons ces renseignements au *Constitutionnel* :

“ Au faubourg Saint-Antoine, l'émeute avait eu deux jours entiers pour s'organiser et se fortifier. Elle avait pour première ligne de défense le canal et la rivière, qui ne permettaient de l'attaquer que par un petit nombre de points : le premier rang des maisons était occupé par les insurgés, les ouvertures de toutes les rues étaient barricadées ; le faubourg entier a été transformé en une place forte, et le voisinage de Vincennes, l'absence de toute localité très-peuplée empêchaient heureusement l'émeute d'étendre ses ramifications au dehors. De plusieurs points qui dominent le faubourg on a pu apercevoir des individus qui, après avoir étudié le terrain, donnaient des ordres qui étaient immédiatement exécutés par des escouades d'insurgés partant dans telle ou telle direction. Il était facile de reconnaître que les émeutiers étaient embrigadés et n'agissaient pas isolément les uns des autres. Les dispositions stratégiques de l'insurrection suffiraient à l'attester.

Elle avait occupé le pont d'Austerlitz : aux deux bouts une barricade avait été construite, et la place Walhubert, qui fait face au Jardin-des-Plantes, occupée par des insurgés et barricadée, était devenu un ouvrage avancé destiné à empêcher les troupes de traverser la Seine et de prendre le faubourg Saint-Antoine par son côté le plus faible, celui qui fait face à la rivière.

Traversant le canal Saint-Martin, aux environs du Grenier d'abondance, l'insurrection avait occupé la caserne des Célestins, destinée également à lui servir d'ouvrage avancé, et le pont de Danielle, qui joint le quai des Célestins à l'île Saint-Louis ;

s'appuyant en même temps sur la place Royale, demeurée en son pouvoir, elle s'est avancée le long des quais et des petites rues parallèles ; la rue Saint-Antoine, jusqu'à la mairie du 9^e arrondissement, rue Geoffroy-Lasnier, à quelques pas de l'Hôtel-de-ville, dessinant ainsi un triangle qui avait pour base le canal Saint-Martin.

Le clos Saint-Lazare était devenu de son côté une véritable forteresse ; l'église Saint-Vincent-de-Paul à droite, l'entrepôt des donnes à gauche lui servaient d'ouvrages avancés ; mais, au lieu de chercher à pénétrer dans l'intérieur de la ville, et à atteindre la ligne des boulevards, l'insurrection semblait avoir adopté le mur d'enceinte pour base d'opération. Ce mur avait été crénelé dans toute son étendue, et derrière chaque embrasure se tenaient des groupes d'insurgés ; des rondes-signaux leur permettaient de concentrer leurs forces et de combiner leurs efforts. Maîtres de plusieurs barrières, ils étaient en relation immédiate avec La Villette, Saint-Denis et Montmartre, où leurs forces tenaient en échec les gardes nationales, qu'ils isolaient de Paris.

Cet exposé suffit à montrer que l'insurrection, chassée du cœur de la ville, était concentrée dans ces faubourgs, dont la circonscription était bien limitée, et qu'elle avait transformée en deux places fortes. C'était donc deux sièges qu'il s'agissait de faire ; désormais il était inutile de prendre les barricades de front et à l'assaut, et les troupes de ligne pouvaient céder la place à l'artillerie, à la sape et à la mine, à qui appartenait le principal rôle.

Tandis que le canon renversait les barricades, la sape ouvrait un chemin à travers les maisons, et permettait aux troupes d'arriver jusque sur les insurgés ou de les prendre à revers, et souvent de tourner contre eux-mêmes leurs propres barricades. Cette marche, en ralentissant les succès, les rendait plus sûrs et quelquefois moins sanglants.

L'église Saint-Vincent-de-Paul a été prise dans la matinée. A une heure, le général Lamoricière est entré le premier dans les bâtiments de la douane, dont le canon venait d'enfoncer les portes. Des obus ont balayé le clos Saint-Lazare, et les troupes, dans leur marche toujours progressive, ont coupé l'émeute en deux, la rejetant d'un côté vers Montmartre, d'autre vers La Villette et le faubourg du Temple. Bientôt les barrières ont été atteintes, et les communications rouvertes entre Saint-Denis et Montmartre, dont les gardes nationales, arrachées à d'affreuses angoisses, ont pu venir enfin offrir leurs services à la république. La Chapelle, Montmartre et La Villette sont entièrement dégagés.

Des pertes cruelles ont été éprouvées

sur les bords de la Seine, parce qu'il a fallu enlever pied à pied le 9e arrondissement. Les insurgés avaient occupé à peu près toutes les maisons; les rues étaient barricadées, et des communications ouvertes entre les cours permettaient aux insurgés de se porter à couvert sur un point quelconque du triangle que nous avons décrit. Les fenêtres, garnies de planches et de matelas, étaient devenues des meurtrières, et il a fallu enlever les maisons les unes après les autres avant d'arriver à la caserne des Célestins, qui n'a été emportée qu'à la suite d'un engagement très-vif.

On se trouvait enfin en face du faubourg Saint-Antoine, cerné depuis le matin et battu par le canon. Une partie des troupes est descendue jusqu'au pont d'Austerlitz qu'elle a enlevé: puis de là, remontant, sous les ordres du général Négrier, jusqu'à la place de la Bastille, par le boulevard Bourdon, elles se sont trouvées entre les barricades de la rue Saint-Antoine et du faubourg Saint-Antoine. Bientôt la rue Saint-Antoine a été complètement dégagée mais le brave général Négrier y a trouvé la mort. Peu de temps après le général Lamoricière, ayant enfin complètement occupé le faubourg du Temple et la ligne du boulevard où se sont livrés toute la journée des combats acharnés, a fait sur la place de la Bastille sa jonction avec la colonne du général Négrier.

Tous ceux qui ont été acteurs ou spectateurs dans ces luttes effroyables, tous les chefs de ce corps, tous les représentants qui ont parcouru le théâtre de cette lutte acharnée ne tarissent pas dans les éloges qu'ils doivent à la garde nationale, à la garde mobile et à l'armée.

Honneur à ces généreux citoyens dont trois journées de lutte ne ralentissent pas le zèle, à ces braves soldats qui combattent côte à côte de la milice citoyenne, et tombent pour la même cause, celle de la société et des lois.

Honneur aussi à la province qui a dévoué l'appel de la grande ville en proie à une lutte acharnée, qui, apprenant qu'une guerre impie était déclarée à l'ordre et à la famille, a compris que c'était la société entière qui était mise en péril et a voulu concourir à la défense de la cause commune. Honneur à ces gardes nationaux, qui, deux heures après les nouvelles reçues, étaient en marche sur Paris!

Prise du Panthéon.

La garde nationale mobile à cheval a pris une part très-active aux combats livrés samedi dans le quartier Saint-Jacques, aux abords du Panthéon. Cette jeune troupe combattait à pied. Le commandant Baclé a été percé de deux balles; mais on ne craint pas pour sa vie; Il n'

été vigoureusement secondé par le capitaine Huart; le capitaine Aubé, qui a été atteint d'une balle dans la cuisse, et deux balles dans le bras qui ont nécessité l'amputation. Les lieutenants Guillaumot et Charlus, faits prisonniers, ont été délivrés. Le capitaine Pélissier est resté entre les mains des insurgés. Les maréchaux-des-logis Quemard et Bernos ont été blessés grièvement; les gardes Legrand, Lucas, ont été blessés, ainsi que le brigadier Lesimple, l'adjudant Selle et bien d'autres dont les noms nous échappent. Trente gardes ont été tués ou blessés. C'est le brigadier Quesneau qui a pris le drapeau des insurgés sur la place du Panthéon. M. Langlebert, chirurgien du corps, n'a cessé de combattre que pour panser les blessés.

Les gardes mobiles à cheval se louent du concours vigoureux que leur a prêté la garde républicaine casernée rue des Grès, pendant un moment où ils se trouvaient dans la position la plus critique.

C'est le 16e bataillon de la garde mobile qui a été engagé à l'attaque du Panthéon, où il a perdu son commandant.

Il a fallu un grand nombre de coups de canon pour enfoncer les portes massives du Panthéon. Pendant ce temps, les insurgés faisaient des galeries un feu des plus meurtriers. Un jeune lieutenant d'artillerie, atteint d'une balle au genou, n'a prononcé que ces mots: "Prévenez le commandant pour qu'il me fasse remplacer par le maréchal-des-logis chef."

Lorsque les portes du Panthéon ont été enfoncées, on s'est battu dans l'église, mais les insurgés ont été forcés de se rendre; ils s'étaient réfugiés dans toutes les parties de l'édifice, et ce matin encore, on en a dit-on, découvert dans les caveaux. Ils ont été faits prisonniers.

Extraits du Moniteur.

—Le *Moniteur* de ce jour contient les pièces suivantes:

"Un très-grand nombre d'individus saisis les armes à la main ou porteurs de cartouches ont été incarcérés. Tous ont été souillés, soit au moment de leur arrestation, soit à leur arrivée à la préfecture de police. Sur plusieurs d'entre eux on a trouvé d'importantes sommes d'argent dont l'origine n'a pu être justifiée d'une manière satisfaisante, et les investigations sévères auxquelles procède le procureur-général près la cour d'appel ont fait recueillir des documents qui autorisent à penser que ces sommes ont été fournies à ces inculpés par des auteurs de désordre. C'est une nouvelle preuve que les déplorables événements qui ensanglantent la capitale sont l'œuvre de machinations dont les traces sont déjà manifestes et dont il est permis

d'espérer que l'ensemble n'échappera pas à la justice."

M. le général Perrot a été nommé commandant-supérieur de la garde nationale de Paris, en remplacement de M. Clément Thomas.

M. Dulac, colonel du 29e de ligne, a été nommé général de brigade, pour la bravoure qu'il a montrée pendant ces deux jours à l'attaque des barricades.

Nous recevons du ministère de l'intérieur la note suivante: "Le ministère de l'intérieur vient de rappeler officiellement au général en chef de la garde nationale que les familles des gardes nationaux qui ont succombé pour la défense de la république auront droit à des pensions et à des secours qui seront délivrés d'urgence à la caisse du ministère de l'intérieur. Il suffira, pour que le secours soit délivré, qu'un bulletin indique les nom, prénom, grade, profession, la légion, le bataillon, la compagnie, la blessure reçue et la nécessité du secours."

—Les insurgés ont, dans la journée du 25, envoyé des parlementaires à l'Hôtel-de-Ville et à l'Assemblée nationale; leurs propositions ont paru inacceptables, car ils demandaient le désarmement de la garde nationale, l'éloignement des troupes et 30 millions pour les ateliers nationaux. Les porteurs de ces propositions ont été arrêtés.

PROCLAMATION.

On vient d'afficher dans tout Paris les proclamations suivantes:

LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF A SES CONCITOYENS.

Tout citoyen actif appartient à la garde nationale.

Celui qui séjourne sur la voie publique, hors de ses rangs, manque à son devoir, en présence des dangers de la patrie.

J'adjure tout garde national de se réunir aux hommes dévoués qui donnent un si noble exemple.

Général CAVAIGNAC.

Paris, le 24 juin 1848.

LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF AUX CITOYENS DE LA GARDE MOBILE.

Vous êtes de dignes et braves enfants de la république; nous ne vous connaissons pas comme soldats; aujourd'hui nous vous connaissons.

Courage! vous venez de conquérir par votre valeur et votre dévouement votre place à côté de cette glorieuse armée de la patrie.

Général E. CAVAIGNAC.

Paris, le 24 février 1848.

— Voici le texte de proclamations successivement publiées par le général Cavaignac :

Le chef du pouvoir exécutif arrête :

Les maires des divers arrondissements de Paris devront procéder au désarmement de tout garde national qui, sans motif légitime, manque aux appels qui lui sont faits pour concourir à la défense de la république.

Paris, le 24 juin 1848.

E. CAVAIGNAC.

La cause de l'ordre et de la vraie république triomphe. L'insurrection s'affaïsse ; des quantités considérables d'armes sont enlevées ; partout la garde nationale et l'armée, toujours admirables dans leur unité, gagnent du terrain et enlèvent tous les obstacles. Nous pouvons l'affirmer sans crainte, la patrie et la société sont sauvées. De tous les départements arrivent des secours fraternels, la France entière bat d'un seul cœur et aspire au même but, la république et l'ordre.

Paris, le 25 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif,

E. CAVAIGNAC.

M. le général Cavaignac a rendu le décret suivant, en date du 25 :

“ Art. 1er. Toutes affiches traitant de matières politiques, et n'émanant pas de l'autorité, sont défendues jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique.

“ 2. Toutes les autorités civiles et militaires tiendront la main à l'exécution du du présent arrêté. ”

Tout individu travaillant à élever une barricade sera considéré comme s'il était pris les armes à la main.

Paris, le 25 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif,

E. CAVAIGNAC.

Le chef du pouvoir exécutif, en vertu du décret de l'Assemblée nationale, qui met la ville de Paris en état de siège, arrête :

Le préfet de police et tout agent de la force publique, sur le vu du présent arrêté, fera arrêter le citoyen Emile de Girardin, et supprimer le journal la Presse.

Le préfet de police fera immédiatement saisir toutes les feuilles publiques qui, par leur publication hostile, prolongent la lutte qui ensanglante la capitale et compromet le salut de la république.

Signé E. CAVAIGNAC.

Paris, le 25 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif aux citoyens gardes nationaux.

L'attaque dirigée contre la république a

soulevé une indignation universelle. De toutes parts les gardes nationales se lèvent spontanément et viennent en aide à leurs frères de Paris. Dans la soirée d'hier, pendant toute la nuit, de nombreux bataillons sont arrivés ; les routes sont couvertes de citoyens armés pour la défense de la république. Tous veulent partager avec les légions de Paris et de la banlieue l'honneur de sauver la société menacée dans nos institutions démocratiques, et terminer enfin une lutte affligeante pour la patrie.

Que chacun soit à son poste, et aujourd'hui la rébellion aura disparu.

Des renforts de troupes nous arrivent de province ; les hommes, les munitions, les vivres, rien ne manque.

Général E. CAVAIGNAC.

Paris, le 25 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif aux ouvriers du faubourg Saint-Antoine.

On vous trompe, on vous trompe indignement. Vous croyez défendre la république : me feriez-vous l'injure de croire que je combats contre elle, que tout Paris, que les départements qui y pénètrent depuis hier veulent combattre contre la république ?

Au nom de la patrie, je vous conjure de ne pas prolonger une lutte inutile, funeste, sacrilège. Venez à nous, et la république est sauvée. Vous êtes des citoyens, votre sang est le nôtre ; l'un et l'autre sont précieux.

Citoyens, il n'y a pas de gloire à cette guerre, il y aurait de la joie, de l'honneur, à vous ramener au sein de la république que vous brisez par vos violences.

Général E. CAVAIGNAC.

Le général Cavaignac aux insurgés.

Ouvriers, et vous tous qui tenez encore les armes levées contre la république, une dernière fois, au nom de tout ce qu'il y a de respectable, de saint, de sacré pour les hommes, déposez vos armes ! L'Assemblée nationale, la nation tout entière vous le demandent. On vous dit que de cruelles vengeances vous attendent ! Ce sont vos ennemis, les nôtres, qui parlent ainsi ! On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid ! Venez à nous, venez comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la république sont tout prêts à vous recevoir.

Le chef du pouvoir exécutif, E. CAVAIGNAC.

A la garde nationale et à l'armée.

“ Citoyens, soldats, la cause sacrée de la république a triomphé ; votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes

erreurs. Au nom de la patrie, au nom de l'humanité tout entière, soyez remerciés de vos efforts, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire.

“ Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable. Maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris je vois des vainqueurs, des vaincus ; que mon nom reste maudit si je consentais à y voir des victimes ! La justice aura son cours, qu'elle agisse ; c'est votre pensée, c'est la mienne.

“ Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je reporterai au milieu de vous ce souvenir civique de n'avoir, dans ces graves épreuves, repris à la liberté que ce que le salut de la république lui demandait lui-même, et de léguer un exemple à quiconque pourra être à son tour appelé à remplir d'aussi grands devoirs.

“ Le chef du pouvoir exécutif,

“ CAVAIGNAC.”

Paris, 26 juin.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 21 JUILLET, 1848.

Etats-Unis. — Un comité spécial du Sénat a fait rapport de trois bills pour l'établissement de territoires dans la Californie, le nouveau Mexique et l'Oregon.

Hayti. — Les révoltés de Hayti sont formidables. La ville de Jacmel était menacée.

Mexique. — Des nouvelles du Mexique jusqu'au 26, disent que la révolution faite par Parades poursuit son cours. Les troupes envoyées contre lui ont déserté. Parades s'est emparé de l'Hôtel de la Monnaie à Yvanagato et en a tiré \$600,000 pour le soutien de son armée. Son avant-garde est entré à Querétaro. Quelques combats dans lesquels Parades a été victorieux, ont eu lieu.

Dans le Yucatan, les sauvages, s'étaient approchés de Campêche et avaient brûlé les villages voisins. Les troupes envoyées contre eux se sont révoltées.

Pensionnat de l'Hôpital-Général.

Nous avons eu le plaisir d'assister hier, à l'examen du pensionnat des Dames Religieuses de l'Hôpital-Général. C'était vraiment un jour de fête solennelle pour les parents, les familles, une fête pour les nombreux et respectables citoyens qui assistaient aux exercices littéraires de leur jeunes compatriotes, et témoignaient par leurs applaudissements combien était douce à leurs cœurs dévoués et intéressants spectacle que leur offrait les jeunes demoiselles du pensionnat qui regardaient la présence de leurs parents, des amis de l'éducation comme la plus précieuse récompense de leurs travaux pendant l'année scolaire. Les élèves ont répondu avec une facilité, un aplomb étonnants à toutes les questions qui leur ont été faites sur les diverses branches d'une éducation solide, libérale et de manière à faire honneur à leurs zélées et dignes institutrices.

Nous avons remarqué avec plaisir l'absence de toute ridicule affectation dans la prononciation, dans les manières ; et nous avons candidement qu'à nos yeux, un des principaux mérites du pensionnat des dames de l'Hôpital-Général, est d'avoir évité cette affectation du langage emprunté aux lions parisiens et que nous avons vu avec regret,

introduite dans un de nos établissements d'éducation.

Les élèves sous la direction de T. F. MOLT, écuyer, leur professeur, ont exécuté avec ensemble et harmonie, pendant le cours de la séance, divers morceaux de musique vocale et instrumentale.

Le temps ne nous permet pas d'entrer dans de plus long détails; mais qu'il nous suffise de dire que le pensionnat des dames de l'Hôpital-Général peut disputer de mérite avec tous les établissements d'éducation pour les personnes du sexe dans le Bas-Canada.

Les examens terminés, une charmante petite pièce intitulée: la *Distribution des Prix*, a été représentée par les élèves, avec goût et sentiments. Tous les rôles ont été bien joués; mais nous ne pourrions nous empêcher de témoigner notre partialité pour l'aplomb et la vérité avec lesquels Mlle. Sirois, a joué le rôle de la paysanne *Pauline*.

La distribution des prix a été faite par Sa Grâce, Monseigneur l'Archevêque de Québec qui a terminé la séance par une allocution très appropriée à la circonstance, en réponse au discours prononcé par Mlle. Anna Fortier, au nom de ses jeunes compagnes.

On nous écrit de St. Thomas:—

« Sa Grandeur Monseigneur, l'évêque de Sydmé est arrivé ici le 10, pour faire la visite pastorale. Sa Grandeur a été reçue à l'extrémité sud-ouest du village de Montmagny par la société de St. Jean-Baptiste de St. Thomas, bannière en tête et ses insignes; la paroisse en masse suivait les membres de cette société. Les chemins par où sa Grandeur a passé étaient ornés d'arbres, de drapaux et de pavillons jusqu'à un presbytère ou le vénérable prêtre est descendu. Le 12, la société St. Jean-Baptiste a présenté à Sa Grandeur, une adresse que Monseigneur a paru recevoir avec satisfaction. Dans cette adresse, on remerciait principalement Sa Grandeur de la manière dont elle avait accueillie la société St. Jean-Baptiste et du désir qu'elle a manifesté de voir cette société prendre de l'extension, »

Diocèse de Bytown.—Le sacre de Monseigneur GIGUÈRE, évêque de ce nouveau diocèse, aura lieu le 30 du courant, à Bytown.

La *Revue Canadienne* annonce que le Steamer *Lady Elgin*, arrêtera en montant et en descendant à la pointe Platon, (Lotbinière). Le *Charlevoix* et le *New-Liverpool*, arrêteront déjà à cet endroit qui deviendra le port des townships de Somerset, Nelson, Standfield, Stanford, Inverness, Halifax et Arthabaska.—*Montreal Herald*.

DÉPART DES STEAMERS ANGLAIS. DE LIVERPOOL

| | | | | |
|---------------|----|---|---|-----------|
| HIBERNIA..... | 8 | " | à | New-York. |
| EUROPA..... | 15 | " | à | Boston. |
| AMERICA..... | 22 | " | à | New-York. |
| ACADIA..... | 29 | " | à | Boston. |

Annales.

Fabrique de Notre-Dame de Québec.

CETTE FABRIQUE ayant besoin d'une somme d'environ trois mille louis courant pour la bâtisse de l'église du Faubourg St. Jean, les personnes disposées à prêter cette somme, ou une partie, sont priées d'en informer le soussigné, Procureur de la dite Fabrique.

CHS. M. DEFOY,
Notaire,
Haute-Ville, Rue St. Joseph.
Québec, 19 juillet 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de Mtre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures. J. B. A. CHARTIER, Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1848.

Plan de Paris en relief.

LES Soussignés offrent en vente quelques PLANS de PARIS en relief, coloriés, sur lesquels on peut suivre les événements qui ont eu lieu dernièrement dans cette cité. Prix 7s-6d.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 17 juillet, 1848.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 10s., les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 17 juillet, 1848.

VENTE DU GOUVERNEMENT.

Par encan public, seront vendus au magasin du commissariat, sur le quai de la Reine, Lundi, le 24 courant.

UN grand assortiment de toile, redingottes, casquettes, etc.

La vente à UNE heure,

AU COMPTANT.

Québec, 14 Juillet, 1848.

BOUTIQUE DE GORDONNIER.



Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtelle, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE; PAR LE REVED. P. CHINIQUE.

QUELQUES douzaines de la *Première édition* de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. FRECHETTE & FRERÉ, à des prix très réduits.

F. MARCEAU, Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vral bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le *John & Eleonore* de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, { Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. } Rue St. Joseph, No. 11.

LE DR. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George.

Québec, 19 mai 1848.

Avis important.—Toute personne de la Campagne qui nous fournira 4 abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

GEORGE BIGAULETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a importé et importera les produits des manufactures Américaines et Étrangères,

par la voie des États-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et cuisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHÉ sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Coudevent Égyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REÇOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS. AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des États-Unis. Vente au comptant. Les personnes ex-détailées envers notre établissement sont priées de régler leurs comptes sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Établissement de Marchandises seches, rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 7 Juin, 1848.

ATTENTION! ATTENTION!! ATTENTION!!
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ,
Président.

Par ordre
O. ROBITAILE,
Secrétaire.

Québec, 12 mai 1848. 3-fsm

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE
Wm. Cowan,
No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Dr. GIROUX,
APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.
vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

Cours de Botanique.

LE soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.



BATEAUX A VAPEUR DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux à vapeur le QUÉBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15^e sur le pont, 5^e.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à dresser dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouverait un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle brisée sur lequel.

LOUIS FOURNIER,
Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Les Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avis certifié.

Premier arrivage d'Europe,

Via le Hâvre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 25 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Québec.

THOMAS LARIVIERE,

Rue Desfossez
ST. ROCH,
Québec.

MEUBLIER,



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant éculé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.

PETIT TRAITE DE GRAMMAIRE ANGLAISE, PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchet et frère.



JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.
ROSIER DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

Institut Canadien DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux
Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAZEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez les sous-signés. Prix 5^e.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.